

PROJET D'ÉCOLE

2016-2020

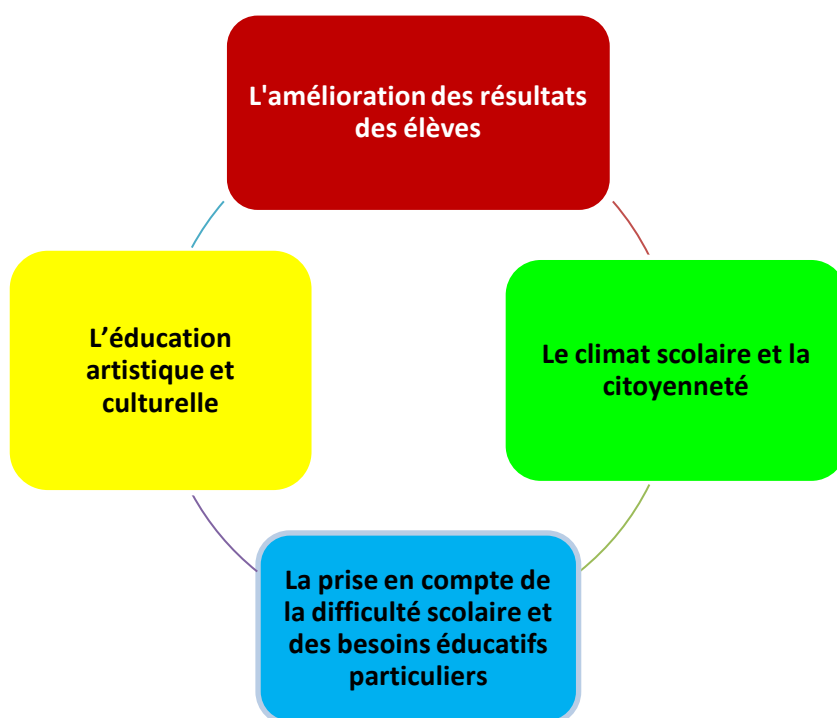
GUIDE METHODOLOGIQUE

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la *refondation de l'École* de la République

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre cet objectif. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est co-responsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

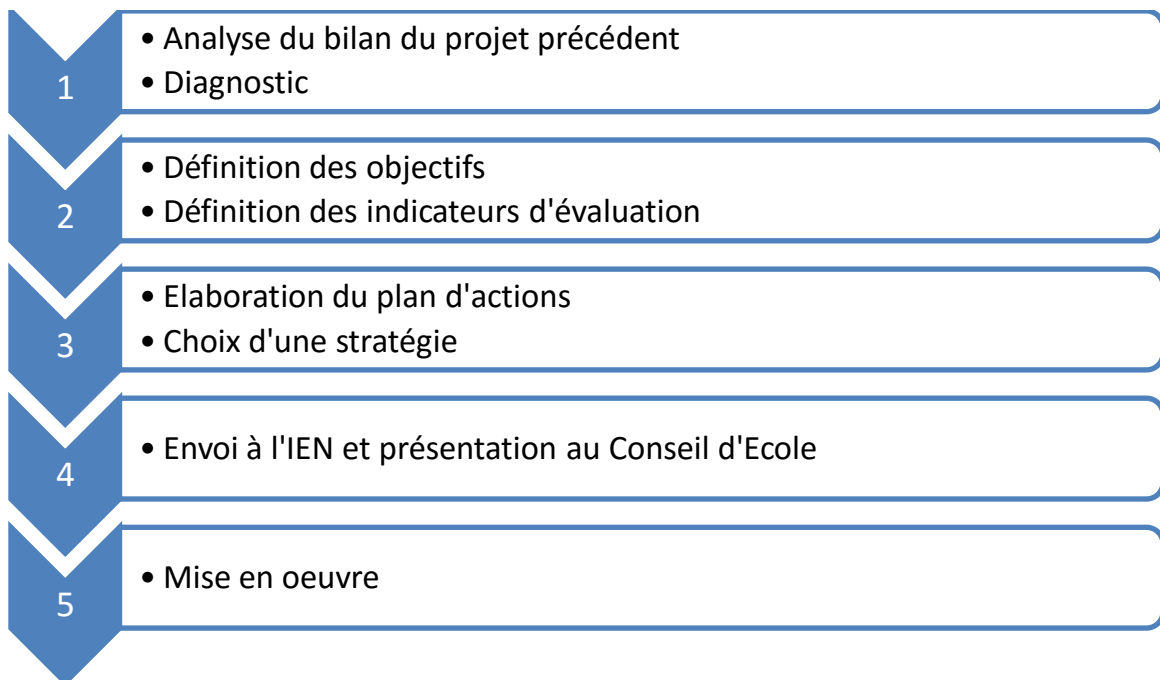
La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école au regard de **quatre axes indissociables et interdépendants**.


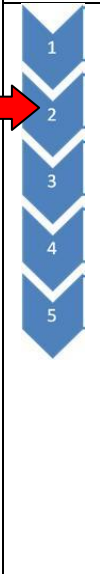



TEXTES DE REFERENCE

- La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Le décret n°2015-372 du 31-3-2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires.
- La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.
- Le Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 consacré au programme d'enseignement de l'école maternelle.
- Le Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège.
- La Réforme de l'Education prioritaire de Janvier 2014 et la circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 sur la Refondation de l'Education prioritaire.

ETAPES D'ELABORATION DU PROJET



	<p>Réaliser le bilan du précédent projet en s'appuyant sur les indicateurs d'évaluation qui avaient été prévus lors de sa conception.</p> <p>S'appuyer sur la validation des compétences du socle.</p> <p>Pour chaque axe du projet d'école 2016-2020, quelques questions à se poser :</p> <p>Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ? Qu'est-ce que nous avons réellement fait ? Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ? Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ? Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques et/ou du traitement de la difficulté scolaire ? Quels sont les points faibles de notre enseignement et de notre organisation ? Quels sont les points forts de notre enseignement et de notre organisation ? Quels sont les points forts de nos élèves ? Quels sont les points faibles de nos élèves ?</p> <p>Diagnostic :</p> <p>A quoi pouvons-nous attribuer ces réussites, ces avancées et ces difficultés ?</p> <p>Comment expliquer le décalage entre les intentions et les mises en œuvre ?</p>
	<p>Définir des objectifs et des indicateurs d'évaluation</p> <p>Objectif : ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence. Un objectif est à définir pour chaque axe. Il est rapporté à un indicateur (en lien soit avec le contexte local, soit avec le socle, soit avec la validation des attestations, soit avec le retard dans le cycle, soit avec les PPRE...).</p> <p>Indicateur : ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs.</p> <p>Pour chacun des 4 axes, quelques questions à se poser :</p> <p>Quelles sont les pratiques, les outils et les dispositifs que nous souhaitons maintenir ? Qu'est ce qui dans nos pratiques de classe, de cycle ou d'école est à renforcer, à faire évoluer ou à mettre en place ? Quels sont les leviers et les obstacles sur lesquels agir pour mieux faire réussir nos élèves?</p>
	<p>Elaborer le plan d'actions et définir des stratégies</p> <p>Pour chaque axe et selon les différents objectifs retenus, il s'agit de concevoir un plan d'actions (d'école, de cycle, de classe) déclinable annuellement y compris les actions proposées par le conseil école collège.</p> <p>Il convient de définir au moins une action par objectif (cf. étape 2).</p> <p>Pour chaque action, il convient d'identifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'axe : <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ; - prise en compte de la difficulté scolaire et des besoins éducatifs particuliers ; - éducation artistique et culturelle; - climat scolaire et citoyenneté. 2. Le libellé de l'action et son objectif 3. Les indicateurs qui ont déclenché le choix de cette action (indicateurs définis dans l'étape 2)

	<p>4. Les classes engagées dans l'action (une classe, plusieurs classes, un cycle, plusieurs cycles, l'ensemble de l'école)</p> <p>5. L'enseignant coordonnateur de l'action, le cas échéant</p> <p>6. Les modalités pratiques d'organisation de l'action</p> <p>7. Les modalités pratiques d'évaluation de l'action</p> <p>8. Les besoins en formation et/ou accompagnement</p> <p>Au terme de la période consacrée à l'action, une évaluation sera à effectuer. Elle permettra de mesurer l'écart entre le constat initial et l'effet produit en se référant aux indicateurs qui ont déclenché l'action.</p>
1	Envoi à l'IEN et présentation au Conseil d'Ecole L'IEN et l'équipe pédagogique de circonscription sont à disposition des écoles pour apporter leur aide à l'élaboration du projet et tout au long du processus.
2	Mise en œuvre L'équipe met en œuvre les actions.
3	A l'issue de chaque année, un conseil des maitres est consacré à l'évaluation intermédiaire des actions menées au service d'une éventuelle régulation du plan d'actions.
4	
5	

CALENDRIER

Option N°1 : élaboration du bilan en 2015-2016 et rédaction du nouveau projet en 2016-2017

Janvier 2016	Analyse du bilan du projet précédent Diagnostic
Mai 2016	Finalisation du diagnostic
Septembre 2016	Définition des objectifs Définition des indicateurs d'évaluation Elaboration du plan d'actions Choix d'une stratégie
Octobre Novembre 2016	Envoi à l'IEN et présentation au Conseil d'Ecole Mise en œuvre

Option N°2 : élaboration du projet complet en 2015-2016

Janvier 2016	Analyse du bilan du projet précédent Diagnostic
Février à Mai 2016	3h d'AFE libérées dédiées au travail d'équipe sur le Projet d'école Définition des objectifs Définition des indicateurs d'évaluation Elaboration du plan d'actions Choix d'une stratégie
Mai-Juin 2016	Envoi à l'IEN et présentation au Conseil d'Ecole
Septembre 2016	Mise en œuvre

DOCUMENTS d'accompagnement : Guide méthodologique, Guide de réflexion et Formulaire